

**Compte-Rendu**  
**Des délibérations de la Commune de CORMICY**  
**du 7 janvier 2019**

L'an 2019 et le 7 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de Mr Dominique DÉCAUDIN, maire.

**Membres présents :** DÉCAUDIN Dominique, LANTENOIS Chantal, SANCHEZ Antoine, MORAND Agnès, KRIF Laurent, COLLIN Emmanuel, CAMIER Jean-François, CORPART Sylvie, DUVIVIER Joël, GIRARD Francine, LAUDY Franck, PRIMOT Philippe, SANCHEZ Nicole et VECTEN Luc

**Absents :** MARGUERY Jocelyne qui a donné mandat à MORAND Agnès, DAIGRIER Philippe qui a donné mandat à CAMIER Jean-François, VENARD Catherine qui a donné mandat à DUVIVIER Joël, DROY Benjamin, DROY Jean-Jacques, HIVET François, HANOL Nathalie et PORGEON Mathias.

Date de la convocation : 28/12/2018

Date de l'affichage : 28/12/2018

**Mr Emmanuel COLLIN** est nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**Délibération 2019\_01\_001** Choix des entreprises pour la réhabilitation du pôle St Vincent suite à l'appel d'offres (présentation par l'Architecte Alain Motto)

Mr le maire donne la parole à Mr Motto qui présente son rapport d'analyse des offres réceptionnées et signale que quatre lots sont infructueux (Lot 3 Enduit ext - ravalement, Lot 12 Chauffage bois, Lot 13 Climatisation VMC et Lot 14 Electricité - chauffage électrique) et ont fait l'objet d'une relance de la consultation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention retient :

**Lot 1 Terrassement - VRD Aménagements paysagers**

- le devis de l'entreprise **SN STPE** - montant HT 31 859.55 €
- et l'option pavés en granit - montant HT 4 690.40 €

**Lot 2 Démolition - Gros Œuvre**

- le devis de l'entreprise **LANDRIEUX** - montant HT 109 000.00 €
- et l'option drainage - montant HT 1 500.00 €

**Lot 4 Charpente et solivage bois**

- le devis de l'entreprise **GARNOTEL** - montant HT 21 376.19 €

**Lot 5 Couverture - Zinguerie**

- le devis de l'entreprise **GARNOTEL** - montant HT 17 479.77 €

**Lot 6 Menuiseries extérieures bois**

- le devis de l'entreprise **GRIFFAUT Menuiserie** - montant HT 71 987.00 €
- et l'option pré laquage des menuiseries en usine - montant HT 4 230.00 €

**Lot 7 Menuiseries extérieures Aluminium - Serrurerie**

- le devis de l'entreprise **FIMALUPLAST** - montant HT 16 783.49 €

**Lot 8 Menuiseries intérieures bois - Parquets - Escalier**

- le devis de l'entreprise **AA MEREAU** - montant HT 38 000.00 €

### **Lot 9 Doublages - Cloisonnements - Plafonds - Isolation**

- le devis de l'entreprise **AA MEREAU** - montant HT 67 200.00 €

### **Lot 10 Carrelages - Faïences**

- le devis de l'entreprise **PELIN Construction** - montant HT 17 121.58 €

### **Lot 11 Plomberie - Sanitaires - Production d'eau chaude**

- le devis de l'entreprise **Habitat Confort** - montant HT 33 577.20 €

### **Lot 15 Peintures - Revêtements de sols - Signalétique**

- le devis de l'Entreprise **SIONNEAU** - montant HT 28 132.10 €

 Charge le maire de notifier la décision aux entreprises concernées,

 Charge le maire de signer tout document se rapportant à cet objet, notamment de déposer la demande d'autorisation de travaux,

 charge le maire d'inscrire ces montants au budget primitif.

### **Délibération 2019\_01\_002** Demande de subvention au Département pour la réhabilitation de la friche artisanale et commerciale St Vincent

Mr le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le choix de la municipalité de réhabiliter l'ancienne boucherie St Vincent, bâtiment remarquable par son architecture et en déshérence depuis plus de 10 ans.

Cette rénovation s'inscrit dans notre volonté de supprimer toutes les dénaturations architecturales conformément à notre engagement en tant que « Petite Cité de Caractère ». De plus cette réhabilitation est un levier pédagogique pour motiver les propriétaires privés à rénover les bâtiments dégradés dans le centre bourg.

Il ajoute que ce projet s'inscrit dans la volonté de la municipalité de redynamiser l'activité de commerce en centre-ville pour conforter son attractivité et le dynamisme du territoire.

L'activité est parfaitement viable grâce au rayonnement de notre commune en tant que bourg-centre structurant mais aussi au développement du tourisme (point info tourisme créé en 2015).

Mme la Sous-Préfète, au regard du positionnement stratégique de notre commune sur le bassin de vie qui est le nôtre, a invité la Région à nous conférer la qualification de Centre-bourg, ce qu'elle a fait le 4 mars 2016. La qualification de Centre-bourg structurant a été confirmée lors de la récente révision du SCoT du Pays Rémois.

Le coût de l'opération envisagée s'élève à 674 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation de ces travaux sur l'année 2019,
- Sollicite une subvention auprès du Département pour les travaux envisagés au taux de 25 %,
- Charge le Maire de signer tout document relatif à cette demande,
- Dit que les crédits de cette opération seront inscrits au budget.

### **Délibération 2019\_01\_003** Acceptation du fonds de concours pour la réalisation de l'opération « rénovation et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville

Mr le maire expose à l'assemblée que lors du Conseil communautaire du 17 décembre dernier, la Communauté Urbaine du Grand Reims nous a attribué une aide au titre du fonds de soutien aux investissements communaux pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, d'un montant de 45 342 €.

Mr le maire sollicite l'assemblée pour accepter cette aide et l'autoriser à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Accepte de la Communauté Urbaine du Grand Reims le fonds de concours d'un montant de 45 342 € pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville,
- Charge le maire de signer tout document se rapportant à cet objet et notamment la convention d'attribution du fonds de concours,
- Charge le maire d'inscrire au budget cette opération.

**Délibération 2019\_01\_004** Demande de subvention DETR pour la phase 3 de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville

Mr le maire rappelle la programmation prévue de la réhabilitation du bâtiment Mairie-Ecole en 3 phases, à savoir :

1. La rénovation de la Médiathèque (travaux achevés en 2017)
2. L'accessibilité extérieure et le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée (travaux exécutés en 2018)

La 3<sup>ème</sup> phase comprend un large éventail de travaux pour assurer une réhabilitation conforme aux attentes du public et aux normes d'accessibilité. Elle s'insère dans la programmation prévue dans notre engagement concernant la mise en valeur de nos bâtiments publics lors de notre homologation « Petite Cité de Caractère ».

Façade pierre	39 400 €
Accompagnement + mise en place de mesures compensatoires pour hirondelles des fenêtres	4 800 €
Gros Œuvre	27 000 €
Menuiseries extérieures (- phase 2 pour 28 897.54 €)	11 102.46 €
Couverture	40 000 €
Menuiseries Intérieures	56 800 €
Doublage - Cloisons	30 000 €

Chauffage - Plomberie (- phase 2 pour 30 000 €)	6 500 €
Electricité - VMC	40 000 €
Sonorisation - Vidéo	13 000 €
Sols souples	1 500 €
Peinture	42 500 €
Mobilier	24 000 €
Carrelage	2 800 €
Ascenseur	25 000 €
Maitrise d'œuvre	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>397 802.46</b> €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2019 de ces travaux,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au taux de 30 %, avec la priorité 2,
- Charge le Maire de monter les dossiers de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget 2019 cette opération.

**Délibération 2019\_01\_005** Demande de subvention au Département pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville

Le bâtiment « Mairie-Ecole », face à l'église classée Saint Cyr et Sainte Julitte, est un bâtiment emblématique de la reconstruction réalisée par l'architecte Roger Bouvard. Avec la création de la Médiathèque, les expositions permanentes et temporaires, les concerts et les conférences, l'édifice devient le point stratégique de l'accueil du public et des offres de visites pour les touristes.

Elle s'insère dans la programmation prévue dans notre engagement concernant la mise en valeur de nos bâtiments publics lors de notre homologation « Petite Cité de Caractère ».

Mr le Maire rappelle que la programmation de la réhabilitation du bâtiment Hôtel de Ville-Ecole était initialement prévue en 3 phases.

La première phase correspondant à la création de la Médiathèque est terminée depuis fin 2017.

Il convient aujourd'hui de réunir les deux dernières phases en une seule pour faciliter la programmation des travaux.

Façade pierre	39 400 €
Accompagnement + mise en place de mesures compensatoires pour hirondelles des fenêtres	4 800 €
Gros Œuvre	27 000 €
Menuiseries extérieures	40 000 €
Couverture	40 000 €
Menuiseries Intérieures	56 800 €
Doublage - Cloisons	30 000 €
Chauffage - Plomberie	36 500 €

Electricité - VMC	40 000 €
Sonorisation - Vidéo	13 000 €
Sols souples	1 500 €
Peinture	42 500 €
Mobilier	24 000 €
Carrelage	2 800 €
Ascenseur	25 000 €
Maitrise d'œuvre	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>453 300 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2019 de ces travaux,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Sollicite une subvention auprès du Département de la Marne au taux de 25 %
- Charge le Maire de monter les dossiers de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget 2019 cette opération.

**Délibération 2019\_01\_006** Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'un pôle associatif dans la friche artisanale rue du Petit Guyencourt

Vu l'agenda d'accessibilité arrêté le 6 mars 2016 :

Constatant que :

- la « Maison des jeunes » dédiée aux associations était totalement inadaptée de par sa conception,
- la mise aux normes d'accessibilité, de sécurité et d'isolation de « la maison des jeunes » serait tellement conséquente qu'il avait été envisagé de réfléchir à une opération d'ensemble,

Et envisageant la conception d'un nouveau bâtiment, aux normes, qui permettrait ainsi une utilisation optimum par les associations,

Vu les orientations du SCoT du Pays Rémois et de la classification de notre commune en tant que Bourg-Structurant,

Vu l'acquisition de la parcelle AA 38 rue du Petit Guyencourt en date du 15 octobre 2018 comportant une friche artisanale d'un marbrier,

Considérant l'intérêt d'économiser le foncier par la reconversion d'un espace à l'abandon sans projet de reprise d'activité,

Considérant l'intérêt de traiter une verrue paysagère dans le cadre de notre engagement au titre des « Petites Cités de Caractère »,

Considérant la nécessité de créer une « Maison des Associations » pour répondre aux demandes croissantes des associations locales pour développer leurs activités et se mettre ainsi en conformité avec notre Ad'AP,

Considérant le projet présenté par la commission « bâtiment » élaboré avec notre maître d'œuvre, le cabinet d'architecture ECLLA, en phase APD,

Considérant le projet présenté par la commission « voirie et espaces verts » pour les aménagements extérieurs et le stationnement proposé par le cabinet paysagiste « Hervé Le Roy »,

Mr le maire présente le plan de financement de ce projet évalué à 436 823 € pour le bâtiment et à 137 049 € Pour les aménagements extérieurs et le stationnement soit un coût global de 573 872 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2019 de ces travaux,

- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Demande l'inscription du dossier au programme 2019 Axe 3 « Bâtiments et Equipements communaux » de la D.E.T.R. au taux de 40 % avec la priorité 1,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent,
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

**Délibération 2019\_01\_007** Demande de subvention au Département pour la création d'un Pôle associatif dans la friche artisanale rue du Petit Guyencourt

Vu l'agenda d'accessibilité arrêté le 6 mars 2016 :

Constatant que :

- la « Maison des jeunes » dédiée aux associations était totalement inadaptée de par sa conception,
- la mise aux normes d'accessibilité, de sécurité et d'isolation de « la maison des jeunes » serait tellement conséquente qu'il avait été envisagé de réfléchir à une opération d'ensemble,

Et envisageant la conception d'un nouveau bâtiment, aux normes, qui permettrait ainsi une utilisation optimum par les associations,

Vu les orientations du SCoT du Pays Rémois et de la classification de notre commune en tant que Bourg-Structurant,

Vu l'acquisition de la parcelle AA 38 rue du Petit Guyencourt en date du 15 octobre 2018 comportant une friche artisanale d'un marbrier,

Considérant l'intérêt d'économiser le foncier par la reconversion d'un espace à l'abandon sans projet de reprise d'activité,

Considérant l'intérêt de traiter une verrue paysagère dans le cadre de notre engagement au titre des « Petites Cités de Caractère »,

Considérant la nécessité de créer une « Maison des Associations » pour répondre aux demandes croissantes des associations locales pour développer leurs activités et se mettre ainsi en conformité avec notre Ad'AP,

Considérant le projet présenté par la commission « bâtiment » élaboré avec notre maître d'œuvre, le cabinet d'architecture ECLLA, en phase APD,

Considérant le projet présenté par la commission « voirie et espaces verts » pour les aménagements extérieurs et le stationnement proposé par le cabinet paysagiste « Hervé Le Roy »,

Mr le maire présente le plan de financement de ce projet évalué à 436 823 € pour le bâtiment et à 137 049 € Pour les aménagements extérieurs et le stationnement soit un coût global de 573 872 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2019 de ces travaux,
- Sollicite une subvention au Conseil Départemental au taux de 25%,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent,
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

**Délibération 2019\_01\_008** Demande de subvention à la Région Grand Est pour la création d'un Pôle associatif dans une friche artisanale

Vu l'agenda d'accessibilité arrêté le 6 mars 2016 :

Constatant que :

- la « Maison des jeunes » dédiée aux associations était totalement inadaptée de par sa conception,
- la mise aux normes d'accessibilité, de sécurité et d'isolation de « la maison des jeunes » serait tellement conséquente qu'il avait été envisagé de réfléchir à une opération d'ensemble,

Et envisageant la conception d'un nouveau bâtiment, aux normes, qui permettrait ainsi une utilisation optimum par les associations,

Vu les orientations du SCoT du Pays Rémois et de la classification de notre commune en tant que Bourg-Structurant,

Vu l'acquisition de la parcelle AA 38 rue du Petit Guyencourt en date du 15 octobre 2018 comportant la friche artisanale d'un marbrier,

Considérant l'intérêt d'économiser le foncier par la reconversion d'un espace à l'abandon sans projet de reprise d'activité,

Considérant l'intérêt de traiter une verrière paysagère dans le cadre de notre engagement au titre des « Petites Cités de Caractère »,

Considérant la nécessité de créer une « Maison des Associations » pour répondre aux demandes croissantes des associations locales pour développer leurs activités et se mettre ainsi en conformité avec notre Ad'AP,

Considérant le projet présenté par la commission « bâtiment » élaboré avec notre maître d'œuvre, le cabinet d'architecture ECLLA, en phase APD,

Considérant le projet présenté par la commission « voirie et espaces verts » pour les aménagements extérieurs et le stationnement proposé par le cabinet paysagiste « Hervé Le Roy »,

Mr le maire présente le plan de financement de ce projet évalué à 436 823 € pour le bâtiment et à 137 049 € Pour les aménagements extérieurs et le stationnement soit un coût global de 573 872 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2019 de ces travaux,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Demande une subvention au titre de la requalification d'une friche artisanale au taux de 40 %,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent,
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

#### **Délibération 2019\_01\_009** Demande de subvention pour la réfection de l'Eglise à la DRAC

Mr la Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du bas-côté nord de l'Eglise, Eglise classée au titre des monuments historiques.

L'ensemble des travaux de réfection du bas-côté nord et de l'éclairage intérieur est évalué à 145 264 € HT ; la dépense subventionnable s'élève à 134 103 €.

Le financement sera assuré par une subvention de l'Etat (Ministère de la culture et de la Communication) au taux de 25% sur la dépense subventionnable et par les fonds propres de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2019 de ces travaux de réfection du bas-côté nord,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Sollicite une subvention au taux de 30 %,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

#### **Délibération 2019\_01\_010** Demande de subvention à la Région Grand Est pour la réfection de l'Eglise

Mr la Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du bas-côté nord Eglise classée au titre des monuments historiques.

L'ensemble des travaux de réfection du bas-côté nord et de l'éclairage intérieur de l'Eglise, est évalué à 145 264 € HT ; la dépense subventionnable s'élève à 145 264 €.

Le financement sera assuré par une subvention de l'Etat (Ministère de la culture et de la Communication) au taux de 25% sur la dépense subventionnable, par une subvention du Département de la Marne au taux de 30 %, par une subvention de la Région Grand Est au taux de 30 % et par les fonds propres de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2019 de ces travaux de réfection du bas-côté nord,
- Approuve le financement présenté par le Maire,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

**Délibération 2019\_01\_011** Demande de subvention au Département pour la réfection de l'Eglise

Mr la Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du bas-côté nord de l'Eglise, Eglise classée au titre des monuments historiques.

L'ensemble des travaux de réfection du bas-côté nord et de l'éclairage intérieur est évalué à 145 264 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Décide la réalisation pour 2019 de ces travaux de réfection du bas-côté nord,
- Sollicite une subvention du Département de la Marne à hauteur de 25 %,
- Charge le Maire de monter le dossier de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

**Délibération 2019\_01\_012** Candidature au label européen « Villages & Cities of tradition »

Monsieur le Maire précise que la commune est sollicitée par la région Grand Est pour candidater au label européen « Village & Cities of Tradition »

Ce label est complémentaire aux critères d'engagement à la marque « Petites Cités de Caractère », être homologué « Petite Cité de Caractère est d'ailleurs le pré-requis à toute labellisation « Villages & Cities Of Tradition »

Notre demande de labellisation s'inscrit dans notre démarche de valorisation de notre patrimoine mais aussi dans la valorisation de nos produits du terroir et de l'héritage culturel de notre territoire déjà reconnu par le classement dans la zone d'engagement au titre des « paysages, maisons et caves de Champagne » inscrit au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Approuve la candidature de Cormicy au label européen « Villages & Cities Of Traditions »,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.
- Charge le Maire d'inscrire au budget cette opération.

**Délibération 2019\_01\_013** Demande de subvention DETR pour l'accompagnement paysager des rues du Centre Bourg

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu la lettre de Mr le Préfet de la Marne de décembre 2018 fixant les conditions d'obtention des subventions au titre de la DETR

Vu l'attestation de complétude de notre dossier par la Préfecture en date du 13 avril 2018,

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement paysager en accompagnement des travaux de voirie réalisés par la communauté urbaine du Grand Reims dans le centre bourg :

- rue de l'Hospice,
- rue du colonel Leroy,
- rue Louis Lefèvre,
- rue du Général Leclerc,
- rue Michel Prévotau,

- rue Léon Bourgeois
- rue Jeanne d'Arc

est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux de 40%.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de notre labellisation Petite Cité de Caractère et notre engagement à valoriser le patrimoine dans les opérations de voiries. Ces accompagnements sont soutenus par le SDAP et la Mission Maisons, Coteaux et Caves de Champagne.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

- Coût total : 86 000 € HT
- DETR : 34 400 €
- Autofinancement communal : 51 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- arrête le projet d'aménagement paysager en accompagnement de la réfection des voiries dans le centre bourg
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au taux de 40% avec la priorité 3,
- adopte le plan de financement tel que présenté par le Maire